

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 146 Subvention (22 000 euros) et convention avec l'association Animation, Insertion et Culture Vélo.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association « Animation, Insertion, Culture et Vélo » une subvention de 22 000 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Animation, Insertion, Culture et Vélo (n° SIMPA : 13845 ; n° dossier : 2016_08448) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, article 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO